

DIVERS !!

Si vous constatez un dysfonctionnement sur la commune de l'éclairage public, merci de nous en faire part.

Un animal errant ! Contacter la SACPA au 01.64.75.49.74
« Centre Animalier de Chailly en Brie »

Les Déchets verts ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie !

Le brûlage des déchets verts (ou autres) est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Le mot de votre Maire

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant participé à la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945, rendant hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes, Français ou venus du monde entier, issus de toutes les origines et de toutes les cultures qui conjuguèrent leurs forces pour libérer le territoire national.

Dominiqe CARLIER

(Extrait du message de l'ex Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants)



DEPARTEMENT DE
SEINE-ET-MARNE

MAIRIE
DE
MAUPERTHUIS

Tél. 01-64-03-16-27
www.mairie-mauperthuis.fr

Les brèves de Mauperthuis

N° 11 - Mai 2017 -

BROCANTE

Notre traditionnelle Brocante du 1^{er} Mai a une fois de plus remportée un franc succès. En effet, accompagnés d'une météo clémente, les 140 exposants ont pu faire la joie des acheteurs et promeneurs de ce lundi 1^{er} mai 2017.

Bravo aux organisateurs « **Association des fêtes et Amicale du tir** » pour cette journée passée sous le signe de la convivialité dans notre village.



SECURITE « Opération tranquillité séniors »

Le jeudi 13 avril s'est tenue en Mairie, une réunion d'information et de conseil animée par le Brigadier Eric SCHNEUWLY, du commissariat de Coulommiers, à destination de nos aînés.

Ce moment d'échange autour d'un café a suscité un grand intérêt auprès de nos aînés qui ont participé massivement et activement à cette réunion.

Nous remercions le Brigadier SCHNEUWLY pour sa disponibilité et sa sympathie.



Assainissement

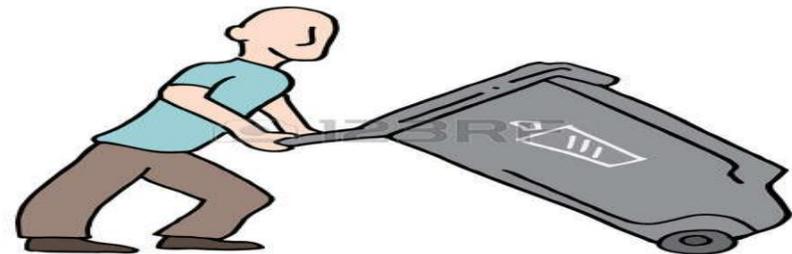
Afin d'éviter les dysfonctionnements liés à l'accumulation de déchets non dégradables dans les bassins et pompes de notre station d'épuration, nous appelons les usagers à ne pas jeter dans le réseau d'assainissement, par l'intermédiaire de la cuvette WC, les lingettes de type lingettes ménagères, y compris celles indiquées comme étant biodégradables, mais de s'en débarrasser par la filière classique des ordures ménagères.

Merci d'avance pour votre coopération nécessaire au bon fonctionnement des installations communales.

*Les beaux jours arrivent et les soirées en extérieur aussi ! ces bons moments de convivialité ne doivent en aucun cas occasionner de gêne pour le voisinage.



*Pour rappel, l'ensemble des conteneurs à ordures doivent être sortis au plus tôt la veille et retirés de la voie publique le jour même du ramassage.



*Pensez à l'égavage de vos arbustes et haies bordant les voies publiques ou privées et au nettoyage et désherbage des trottoirs jouxtant votre habitation.

